

Charles-Barthélemy-Dieudonné de Sauvage de Hennet, fils, l'obtint ensuite par droit de succession. Ce dernier s'en dessaisit le 1<sup>er</sup> avril 1838 en faveur de M. Van Zuylen-Dodémont qui ultérieurement la céda à Adrien de Sauvage. C'est de celui-ci que, en décembre 1882, la Ville acquit l'immeuble au prix de 85,000 francs, pour y installer l'école primaire communale de filles qui s'était tenue auparavant à l'entrée de la rue Vivegnis. Cette institution scolaire ne fit pas long séjour rue Féronstrée. Au bout de peu d'années elle fut remplacée par l'école communale primaire de garçons, enfin en 1907 par l'école professionnelle communale de jeunes filles.

À côté de l'hôtel de feu E. Brahy, qui y avait recueilli un vrai musée artistique et archéologique, une longue propriété s'étendait jadis jusqu'à la rue du Mont de Piété. Elle dépendait, au premier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, comme nous le montrons à l'article *quai de Maestricht*, de l'ancien Palais Curtius. Dans les derniers temps de la principauté et après, elle relevait de la famille de Libert. Parvenue aux mains de M. Lemille, fabricant d'armes, elle lui servit d'ateliers et de magasins. À sa mort, l'immeuble a été partagé en quatre maisons de commerce (n<sup>os</sup> 128 à 134).

Ces maisons seront désormais rattachées à l'ex-hôtel Curtius, devenu le local du Musée archéologique. Elles seront bientôt réunies en un seul corps, la Ville les ayant expropriés à cette fin. Provisoirement le musée de la Vie wallonne est installé en la maison n<sup>o</sup> 130.

Sur les bâtiments suivants dominaient, au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les enseignes du *Cheval blanc*, de la *Sirène* — qui donna longtemps son nom à la voie dite maintenant du Mont de Piété — du *Soleil*, des *Trois Lauriers* (1) et du *Blanc Lévrier*. Ces quatre dernières étaient fort connues au XVI<sup>e</sup> siècle. Celle du Blanc Lévrier (2) s'élevait à côté de la rue des Aveugles et celle du Soleil d'Or, une *brassinne*, avait son siège entre cette rue et la rue du Mont de Piété (3).

En la maison de la *Dauphine*, vivait dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Ernest de Gland, maître tapissier qui débitait des « tapisseries de haute lice tant en histoire qu'en paysage (4) ».

La maison n<sup>o</sup> 140, conserve, du moins, sculptée dans la façade son enseigne plusieurs fois séculaires : *au Sauvage*, allusion au nom du propriétaire évidemment (5).

Nous ne pouvons passer sous silence la maison en pierres très ornementées, du XVII<sup>e</sup> siècle, qui termine la rue Féronstrée, à l'angle de cette voie et de la rampe du pont Saint-Léonard (n<sup>o</sup> 160). À côté de deux colonnes armoriées, on lisait naguère le millésime 1684, avec cette inscription :

Jean de BICKEN  
Marchand bourgeois  
de Liège  
Maître de céans

Geertroidt  
de Frémondt  
son Espevsse.

Cet immeuble, il y a quatre siècles, touchait au jardin d'exercices de la compagnie des jeunes arbalétriers, en d'autres termes aux murs du rempart. Il avait pour enseigne l'*Ane rayé* (un zèbre) (1). À la vérité, il formait deux habitations dont la première avait pour occupant Jean del Scuvée, la seconde Jean de Fossé, boulangier. L'ensemble joignait à droite Jaspar Mulkeman, *avantparlier* (2) (prélocuteur, avoué).

## Fétinne

Il y a nombre de siècles que la dénomination Fétinne est devenue un nom de famille. Jean d'Outremeuse, qui écrivait au XIV<sup>e</sup> siècle, cite un lignage liégeois de cette appellation (3). On découvre des Fétinne dans maints documents du même temps et du siècle suivant (4).

Quant à définir les **délimitations** exactes de la localité dite Fétinne, ce n'est point facile. On peut seulement dire, comme il y a cinq ou six siècles, que ce hameau est à côté ou plutôt derrière la Boverie (5), mais exagérément a-t-on écrit alors qu'il est en face du Val Benoit (6). On est en droit toutefois d'affirmer que Fétinne s'étendait de l'île Bernimolin à l'église Saint-Vincent actuelle, au moins. Son pourtour a varié souvent. De temps à autre, les eaux, grossies démesurément, ont tantôt submergé une partie du territoire, tantôt étendu sa circonscription. Plus d'une fois, l'Ourthe a changé de lit et s'est frayé un chemin à travers Fétinne. Le fait s'est produit notamment en 1456 (7), ainsi qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Le *Dictionnaire géographique*, de Delvaux, (1842), dit à ce propos : « L'église primitive a été construite au milieu d'un village qui avait nom Fétinne et qui a été successivement miné et englouti par les eaux de l'Ourthe et de la Meuse, depuis moins d'un demi-siècle. Il y a 40 ans, on y voyait encore plusieurs maisons dans l'endroit où l'on passe aujourd'hui le bras de l'Ourthe pour aller à Angleur (8). »

La main de l'homme, à son tour, a bouleversé l'état des lieux, surtout aux approches de l'Exposition universelle de 1905.

Il est mal aisé de déterminer l'**origine** du nom Fétinne ou sa signification. Les étymologistes sont jusqu'ici restés silencieux à ce sujet. C'est dans une pièce d'il y a plus de sept cents ans que nous avons vu apparaître ce terme pour la première fois. Le chapitre cathédral de Saint-Lambert était dès lors le **seigneur terrien** de ce

(1) 1510 : Maison, preal, challie, puis, dedens la porte Saint-Léonard, appelée la maison de l'*Angne rayé*, joind. d'amont...; vers la dite porte aux représ. Johannes Martin, que on dist au cortil des Jeunes Arbalétriers. (*Hôp. Saint-Julien, Stock*, f. 316.)

(2) *Man. de l'HSA*, année 1546.

(3) Li secons fis Mesire Gerart, castelain de Hozémont qui fut nommeis Weris de Festenez. (T. IV, p. 416.)

(4) 1352 : Goffins de Fetine li selliers. (*Charte de Saint-Lambert*, du 11 décembre, n<sup>o</sup> 698). — 1354 : Johan de Fetinne. (*Testament de Catherine Robechon de Sock beghine*, du 4 octobre.) — 1409, 11 oct. : Katherine, femme Adam de Fetinez. (*EL*, r. 1, f. 60.) — 1439 : Jacques de Fetines, recteur de la chapelle de Saint-Christophe. (*Charte de Saint-Laurent*, du 23 juillet.)

(5) XIII<sup>e</sup> siècle : Apud Fetines, retro le Boverie. (*Cathédrale, Petit Stock*, f. 55 v<sup>o</sup>.) — 1316 : Maison alle Boverie, deleis Fetines. (*Cour féodale*.)

(6) 1385, 30 juill. : Pièce de terre gissante à Fetinez, en contre le Vaul Benoit. (*Charte du temps*.)

(7) *Charte de l'abbaye Saint-Laurent* du 5 juin 1456.

(8) T. II, p. 230.

(1) 1580 : Les *Trois Lauriers*, devant Saint-Barthélemy. (*RP*, r. 2, f. 187.)

(2) 1573 : Place vide sur les murailles de la Cité, dans la rue des Aveugles, joind. d'aval a pouxheur de la maison du *Blanc Lévrier*. (*CF, Nouv. Acq.*, r. 1562-1595, f. 93.)

(3) 1595 : Le *Soleil d'Or*, brassinne, joind. derr. à une ruelle, appelée des Aveugles. (*EL*, r. 2172, p. 73.) — 1755 : Le *Soleil d'Or*, vis-à-vis du Mont de Piété, par. Saint-Thomas (joind. derr. à la rue des Aveugles). (*RP*, r. 37, f. 142 v<sup>o</sup>.)

(4) *BIAL*, t. XIV, p. 403.

(5) 1513 : Maison du *Sauvage homme* en Féronstrée. (*HSA, Stock B. de Roloux*, f. 17.)

village <sup>(1)</sup>, comme de celui de la Boverie. Voilà pourquoi, en 1270, il prit la défense des droits qu'avaient les habitants de Fétinne (ses *masurwyers*), dans les bois d'Angleur et de Ternach (Thiernesse) <sup>(2)</sup>.

Le pouvoir de possession de la cathédrale n'était pourtant pas exclusif. Pour le spirituel, Fétinne relevait de l'abbaye Saint-Laurent. Le sanctuaire qui s'élevait là servait primitivement de dépendance de l'église d'Avroy — nous dirions aujourd'hui de Sainte-Véronique —. Cette paroisse, qui comprenait dans sa circonscription les futures paroisses de Tilleur, Fétinne, Angleur, Saint-Christophe, Sainte-Gertrude et Sainte-Marguerite, avait été donnée par l'évêque de Liège, Réginard, l'an 1034, à l'abbaye Saint-Laurent <sup>(3)</sup>, avec les dîmes. On doit en excepter, toutefois, celles de Fétinne, auxquelles le chapitre de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, avait droit. Ce ne fut qu'en l'an 1353 que ce chapitre céda ces dîmes, également à l'abbaye Saint-Laurent, moyennant une rente annuelle de vingt-six muids d'épeautre <sup>(4)</sup>.

A cette date, Fétinne bien que ressortissant encore sous certains rapports, à la paroisse d'Avroy, était constituée en paroisse distincte. Le 10 mai 1422, la Cour de justice de la localité formulait un *record* concernant les droits et les devoirs des habitants. On y apprend notamment « que l'abbé de Saint-Laurent doit à *vesty* (curé) *marlyr* (sacristain) », etc., « des hauteurs de Fétinne et Angleur, un *franc pastee* (un dîner ou la valeur d'un dîner moyen), le jour de Saint-Laurent. » Or, ce *record* — c'est la signification du mot, — remémorait des coutumes plus anciennes. Il n'y a donc point de doute que depuis longtemps la paroisse était complètement organisée. Nous savons, d'ailleurs, par d'autres documents, que Fétinne avait son cimetière particulier et son église, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'église Saint-Vincent avait la chapelle d'Angleur pour succursale. En cette chapelle, le curé de Fétinne binait les dimanches et jours fériés. Or, Ernest de Bavière, à peine arrivé au siège épiscopal, interdit le binage, pour éviter les dangers résultant de l'hérésie qui devenait de plus en plus menaçante. Voulant, cependant, que l'exercice du culte s'accomplît dans les deux sanctuaires de Fétinne et d'Angleur, le chef du diocèse attribua à la cure de Fétinne le bénéfice dit de Saint-Étienne, que possédait l'église conventuelle de Saint-Laurent. A l'aide de ce revenu, le pasteur de

Fétinne pouvait s'adjoindre un vicaire qui disait la messe à Angleur <sup>(1)</sup>.

Les choses se passaient encore de la sorte au XVIII<sup>e</sup> siècle. Veut-on se faire une idée de l'étendue que conservait alors la paroisse de Fétinne? En janvier 1735, le curé de la paroisse de Tilleff, dans une requête au chapitre de Saint-Lambert, revendiquait le droit coutumier de pouvoir administrer les sacrements aux occupants du château de Colonster. Or le curé de Fétinne affirmait que c'était à lui qu'échétait cette administration. Le plus curieux c'est que le chapitre Saint-Lambert lui-même, le seigneur des deux localités, ne se sentait pas à même de résoudre le litige et qu'il dut ordonner des recherches dans ses archives à cette fin <sup>(2)</sup>. Cependant, en 1745, les habitants d'Angleur tenaient beaucoup à une seconde messe dans leur chapelle, et à posséder un prêtre en leur village. Ils s'unirent dans ce but, bâtirent une maison destinée à ce prêtre et assurèrent à ce dernier un traitement annuel. Seulement, il devait tenir école dans ce local, dire la messe à onze heures les dimanches et fêtes, prêcher, enseigner le catéchisme et administrer les sacrements. Mais tous les « droits » du curé de Fétinne étaient réservés. Lui-même et l'archi-

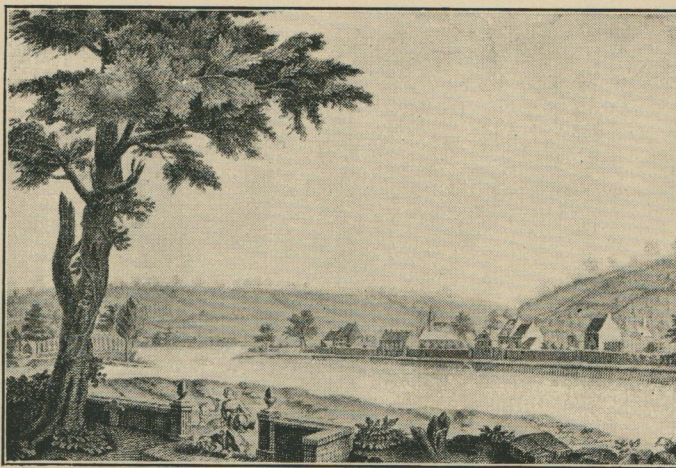
diacre auquel était subordonnée la paroisse de Fétinne, donnèrent leur approbation à ces propositions. Cette situation n'avait pas cessé d'être à la Révolution française.

Après la réorganisation des paroisses, à la suite de la conclusion du Concordat, la circonscription de Saint-Vincent comprit toute la Boverie, Fétinne et Froidmont, et eut pour délimitation la Meuse à l'Ouest, les communes de Grivegnée et de Chê-

née à l'Est, et celle d'Angleur au Sud. Vers l'an 1880, par une nouvelle extension, la paroisse Saint-Vincent eut pour limite dans la commune de Liège, la rue Grétry.

Au point de vue civil, Fétinne, Boverie et Froidmont formaient jadis une cour de justice <sup>(3)</sup>. Les échevins qui relevaient naturellement de la cathédrale Saint-Lambert <sup>(4)</sup> sont déjà indiqués dans la charte de Saint-Jacques, du XII<sup>e</sup> siècle cité plus haut <sup>(5)</sup>. Dans la suite, très fréquemment la cour usait de cette formule : « Par nous, mayeurs et échevins de la Boverie, Fétinne et Froidmont ».

Les mêmes hameaux constituaient aussi, à eux trois,



Fétinne en 1785

Cliché Bêthune

(1) Charte de Saint-Jacques, de 1188-1191, dans laquelle il s'agit d'une contestation relative à une île de la Boverie, par la cathédrale Saint-Lambert « qui obedientiam de Fétinis administrabat ».

(2) CESL, t. II, p. 199.

(3) Charte de Saint-Laurent du 3 novembre 1034, BSAH, t. II. — Jean D'OUTREMEUSE, t. IV, p. 222.

(4) Cart. Saint-Laurent, r. 1, f. 70.

(1) Charte de Saint-Laurent du 16 avril 1580. (Cette date doit être erronée, Ernest de Bavière étant monté sur le siège de Saint-Lambert en 1581.)

(2) Cathéd., DO, r. 1733-1736, f. 154 v<sup>o</sup> et 190.

(3) 1353 : Gérard de Chinstreie, maire (mayeur) de la cour de Fétinne. (Cathédrale, Stock rouge, f. 145.)

(4) 1264 : Molendini siti in loco qui dicitur Bernier molins in justicia nostra de Fétines. (CESL, t. II, p. 155.)

(5) V. note 1 de la col. précédente.

une **communauté**, une *commune* selon l'expression actuelle. Cette communauté s'appelait parfois de *Fétinne*, parfois de la *Boverie*.

Peu avant 1747, les communes voisines de Liège se virent, par suite de la situation difficile dans laquelle était le pays, forcés d'héberger des troupes étrangères. Les « manants » de la Boverie avaient, pour leur part, à loger au moins quatre-vingts hussards, sans compter les officiers, qu'ils étaient, en outre, tenus de nourrir. Trouvant cette charge accablante, les habitants recoururent au chapitre cathédral. Ils lui firent observer que « ni Liège, ni ses faubourgs ne devant être astreints aux logements », eux aussi devaient jouir de cet avantage, « attendu, disaient-ils, que la Boverie fait partie d'une des trente-deux paroisses de la Cité ». Le chapitre se borna à prier le Conseil privé d'éloigner les troupes à héberger <sup>(1)</sup>.

Quelque temps après, à propos encore de logements militaires, les chefs de la cité de Liège avaient enjoint au bourgmestre de la communauté de Fétinne de comparaître par devers eux. Mathieu Dumoulin, le bourgmestre, en référa au chapitre Saint-Lambert pour savoir s'il était tenu d'obéir. Il lui fut répondu que, jusqu'à chose établie, le bourgmestre ne devait pas déférer aux ordres du magistrat de Liège <sup>(2)</sup>.

La communauté continuait d'exister en 1790 <sup>(3)</sup>. Sauf les droits du chapitre cathédral, son indépendance était absolue. Lorsque la Révolution eut triomphé définitivement, lorsque le pays fut soumis au régime français, la commune de Fétinne perdit cette indépendance. A la division du département de l'Ourthe en cantons, elle fut incorporée dans le canton de Fléron, ce qui exaspérait les habitants de la Boverie. « On n'a pas songé en faisant cette démarcation », disaient-ils dans une pétition en date du 25 pluviôse an IV (14 février 1796), « qu'on accordait, à droite de la commune de Fétinne, à tout Avroye, et, à gauche, au fauxbourg d'Amercœur allant sur Grivegnée, l'avantage d'être du canton de Liège, en laissant, contre l'ordre des choses, la commune de Fétinne, qui touche aux murs de la commune de Liège, comme isolée au milieu de ces deux endroits, pour l'incorporer dans un canton dont le lieu

*central* (chef-lieu) est très éloigné <sup>(1)</sup>. » Les habitants eurent gain de cause. En 1795 même, **Fétinne fut réuni à la ville** <sup>(2)</sup>. En juin 1800, le chef du département demandait à l'administration municipale de Liège de faire les démarches nécessaires pour la rentrée des fonds provenant des revenus de la commune de la Boverie parce qu'elle était annexée au territoire de notre ville.

Le hameau de Fétinne a toujours été une localité champêtre très recherchée, bien qu'il se composât en grande partie de terres en culture <sup>(3)</sup>. On y comptait aussi, dès une époque très reculée du moyen âge, maints manoirs où résidaient, l'été, des notables de Liège. Fétinne devait avoir, en outre, une population assez dense puisque la Lettre des tournis, du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle porte que les habitants de Fétinne sont libres de droit de ce genre, mais qu'en revanche, ils sont tenus de garder en cas de danger, le « postiche de Brigebo ». La capitation paroissiale de Saint-Vincent pour l'an 1736, cite parmi une population de trente-trois ménages, les « maisons de plaisance » de M. Elias, de M. Pondant, du prélocuteur Mottet.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'Exposition internationale de 1905 a provoqué des transformations profondes dans la condition topographique et économique de la localité. Le 30 juin 1908, un arrêté royal approuva des modifications apportées par le Conseil communal le 17 février 1908, aux alignements que décrétait l'arrêté royal du 25 août 1900,

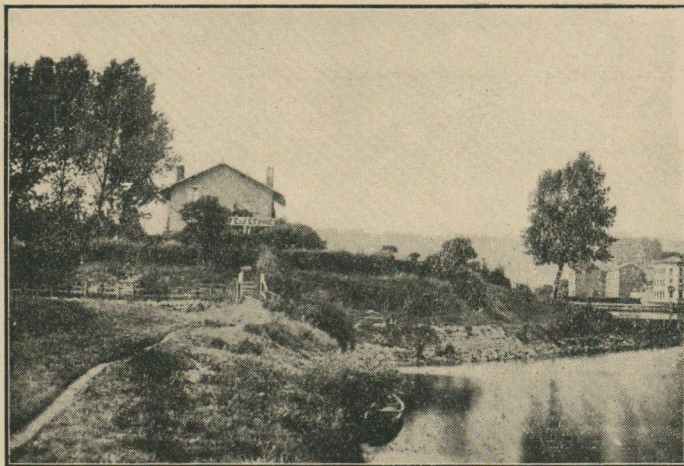
en vue de cette exposition et de la métamorphose du quartier de Fétinne.

## Fétinne

RUE DE — relie la rue des Vennes au boulevard Emile de Laveleye.

Cette rue est l'ancienne *ruelle des Anes* qui a sa notice. Elle était utilisée autrefois pour la culture des houblons, au milieu desquels elle se trouvait ; on se rendait aussi par là au cours d'eau dit Fourchufossé et à l'église paroissiale Saint-Vincent. D'une largeur de deux à trois mètres, la ruelle n'était bordée que de haies.

De 1835 à 1840, MM. Zomers, Umé et Honoré firent construire des maisons de campagne. Elles avaient issue ruelle des Anes, mais aucune n'y avait façade. Un peu plus tard, on éleva le nouveau presbytère.



Passage d'eau de Fétinne en 1899

(1) *Cath.*, DO, r. 186, f. 154.

(2) *Ibid.*, f. 161 v<sup>o</sup> ; *ibid.*

(3) *Ordonnance du 11 sept. 1790* :

« Mgrs, aiant vu la supplique présentée par Dieudonné Leroy, au nom des manans, habitans et possessionnés de la communauté de la Boverie, Fétinne et Froidmont, remontrant qu'ils sont d'intention de faire rendre compte à leur bourgmestre-régent de son administration et procéder à l'élection d'un nouveau, et suppliant pour obtenir la permission d'assembler, le 26 de ce mois, la ditte communauté à cet effet, mesdits seigneurs accordent la permission demandée pour ces deux objets taxativement en se conformant aux réglemens. (DO, r. E 198, f. 283 v<sup>o</sup>.)

(1) *Administration centrale : Liasse Délimitations de communes.*

(2) V. *Boverie*, t. II, p. 242.

(3) En 1299, l'échevin Henri Polard de Neuvise, donna aux pauvres de Liège sept bonniers de terre situés à Fétinne. (C. DE BORMAN, *Les échevins*, t. I, p. 86.)

La ruelle conservait son étroitesse de jadis. En 1854, le 23 juin, le Conseil communal arrêta enfin un plan pour la rectification et l'élargissement de cette voie ; il restreignait l'exécution de ce plan « au fur et à mesure des demandes de bâtisses et de plantations de nouvelles haies ».

En 1859 seulement trois bâtiments furent construits sur le nouvel alignement, par Auguste Hock. D'autres furent édifiés par les Horstmans, en 1862. Petit à petit, aux deux côtés de la rue se sont élevées maintes nouvelles habitations bourgeoises.

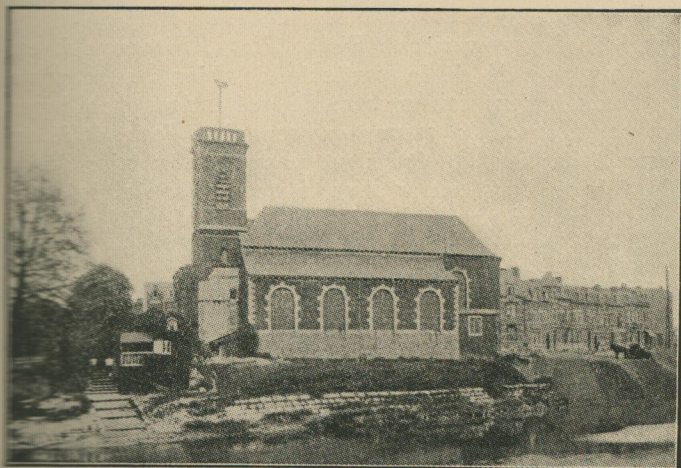
En 1869, l'administration communale fit l'acquisition, dans la propriété des dames Piette, d'un terrain de 3,600 mètres carrés au prix de 10 fr. le mètre c., pour y établir une école primaire de garçons et une de filles, plus un jardin d'enfants. Les devis de ces constructions comportèrent une somme de 148,800 fr. Ce groupe scolaire forme l'angle de droite des rues de Fétinne et des Vergers.

Quant à la dénomination *rue de Fétinne*, elle est un peu plus ancienne ; elle date de 1853.

## Fétinne

PONT DE — jeté sur le nouveau lit de l'Ourthe, en prolongement du pont de Fragnée.

La construction de ce pont était une conséquence inéluctable de la création de celui de Fragnée. Aussi ont-ils été faits en même temps, peu avant l'exposition universelle de 1905. Cet ouvrage d'art était à peine achevé, lorsque le 26 juillet 1904 le Conseil communal le baptisa *pont de Fétinne*. Les travaux d'aménagement de la rampe d'accès du quai Mativa au pont ont été exécutés en 1908.

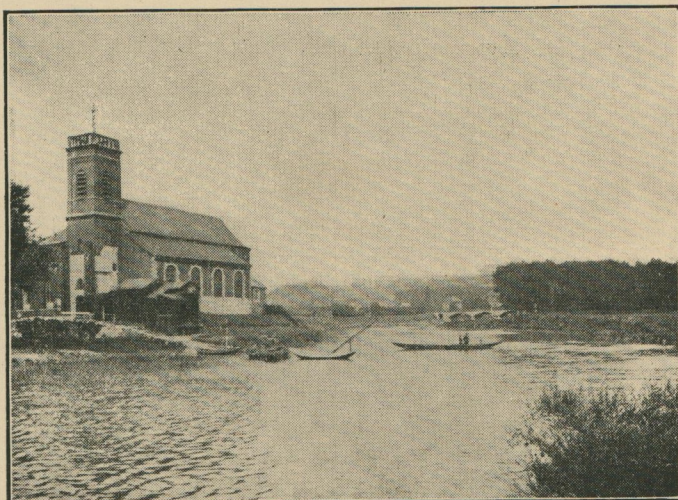


Passage d'eau de Fétinne (1899)

## Feuendar

EN — Tel est le nom d'un lieu-dit qui existait au XIV<sup>e</sup> siècle, au quartier des Taves. L'endroit avait une certaine étendue, mais était dès lors entouré de résidences champêtres. En 1398, par exemple, on voit Jean de Mosche, dit delle Boverie, céder en faveur de Piron

Leblon « une court, maison, jardin, vingne en lieu qu'on dist en Feuendar, contenant environ trois bonniers, joindant aux hoirs Jehan, maître Gilles, de costé vers Mouse Symon Monnan, de Vottem, de costeit vers Geer, les hoirs Godefroid le Cornut jadis, de costeit vers Treicht, et à Mess. Liber d'Odeur, chevalier, esquevin de Liege du costé d'amont » (1).



Fétinne en 1880

L'endroit a été appelé *Fowadar* et *Foidart* dans les siècles suivants. C'est sous cette dernière forme que nous le retrouvons.

## Fexhe

RUE DE — relie la rue du Coq à la rue de Waremme.

Parmi les traits caractéristiques qui signaleront la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à Liège comme le premier quart du XX<sup>e</sup>, se rangera à coup sûr, le développement extraordinaire du nombre des voies de communication. A cette extension participent tous les quartiers. Le Haut Pré n'a pas été le plus mal loti. La rue de Fexhe est une des rues qui y ont été tracées naguère. Sa création, à travers la propriété Davio et Mottart fut décidée en 1869, par le Conseil communal. Le 2 mai 1873, la nouvelle artère était ouverte et recevait sa dénomination *rue de Fexhe*.

*Fexhe* est un très ancien **village de la Hesbaye**. Ce n'est pas qu'il faille se ranger à l'avis de Jean d'Outremeuse, lequel affirme carrément que le village et l'église de Fexhe ont été fondés par saint Materne l'an 124 (2), et qu'après le meurtre de saint Lambert, Plan-drin, rendu furieux par les menaces de vengeance de Pepin, ayant fait brûler diverses localités de la Hesbaye, Fexhe aurait été du nombre (3). Le chroniqueur du XIV<sup>e</sup> siècle est seulement dans le vrai en disant que l'église de Fexhe fut donnée par l'évêque Réginard à l'abbaye Saint-Laurent, ainsi que les dîmes et les chapelles en dépendant (4). Une charte de Réginard adres-

(1) *Paroisse Sainte-Catherine, Stock*, n° 35, f. 231.

(2) *J. D'OUTREMEUSE*, t. I, p. 529.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 371.

(4) *T. IV*, p. 222.

THEODORE GOBERT

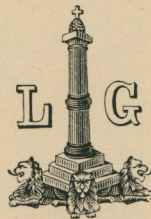
Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège  
Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

---

# Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

Tome troisième



LIÈGE  
GEORGES THONE, ÉDITEUR

---

1926